

Compte-rendu du Conseil Municipal du 09/06/2023

Présents : CHAUVIN Eric, GENET Juliette, GIRARD Georges-François, MANZONI Jean-Michel, MOUREZ Thierry, MICHAUD Luc, MILLET Damien, TRÉSY Philippe.

Excusés : BRETIN Anthony.
VALLET Patricia, donne pouvoir à TRÉSY Philippe.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

8 présents, 9 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

1 - Sénatoriales : délégué et suppléants

Les élections sénatoriales françaises de 2023 auront lieu le 24 septembre 2023 afin de renouveler au scrutin indirect, par un collège d'électeurs sénatoriaux souvent appelés "grands électeurs" la moitié des membres du Sénat.

A Lavigny, commune de moins de 500 habitants, 11 conseillers municipaux élus, le Conseil Municipal doit élire un délégué.

Seul Damien Millet se porte candidat. La totalité des votants, moins 1 abstention (Damien Millet), valide sa désignation en qualité de délégué de la commune pour voter aux élections sénatoriales du 24/09/2023.

Et, par délibération à l'unanimité des votants, les suppléants sont désignés suivant l'ordre du tableau (maire, premier adjoint, deuxième adjoint).

2 - Point sur les travaux

Route de Rosnay, les reprises de la bande de roulement, réalisées par la société SJE, pilotés et financés par la ComCom Bresse Haute Seille dans la cadre de la voirie d'intérêt intercommunautaire, ont permis de réhabiliter 4 portions de rapiéçages en enrobé et une dizaine de zones de consolidation en bi-couche (émulsion et gravillons).

Rue du Quart d'Amont, les travaux d'enfouissement des réseaux aériens avancent à bon rythme, même s'ils ne sont pas facilités par la découverte de conduits anciens d'évacuation des eaux pluviales ou de raccordements hasardeux. Une cavité s'était ainsi formée sous la route le long d'une habitation où le chéneau de descente des eaux du toit se déversait directement dans le sol.

Le canal ancien, maçonné en pierres et de dimensions conséquentes, qui parcourt toute la rue en son milieu jusqu'à sa répartition, en bas, en deux branches plus récentes, reste en bon état.

Fibre optique, la mise en place de la fibre par les équipes de terrain du prestataire final produit un résultat qui laisse à désirer : présence sur le terrain aléatoire sans que la commune soit informée de l'intervention, continuité linéaire disparate, travaux d'implantation de nouveaux poteaux non finalisés (résidus des creusements laissés sur place), etc.

Certains nouveaux poteaux ne sont même pas utilisés et la fibre peut courir sur des poteaux anciens déjà fortement chargés. C'est le cas en face de l'atelier communal où les poteaux béton présentent maintenant des fissures suffisamment inquiétantes pour solliciter leur remplacement en urgence auprès des autorités compétentes.

3 - Questions diverses

MAIRIE

Cartes Avantages Jeunes, la commune propose la gratuité de la Carte Jeune aux bénéficiaires qui en font la demande en Mairie avant le 09/07, sous conditions d'avoir Lavigny pour commune de résidence principale et d'être âgé de 3 à 25 ans. L'accès à la gratuité est suspendu l'année suivante si la carte n'est pas retirée à la rentrée de septembre.

L'information est portée aux habitants par les moyens habituels (panneaux municipaux, liste de diffusion par mail et site internet lavigny-info.fr).

Nuisances sonores, des habitants se plaignent d'entendre la nuit le fonctionnement des installations de séchage du fourrage des exploitations agricoles. La notion de nuisance sonore est conditionnée par des mesures acoustiques dont il n'est pas certain d'obtenir un résultat probant.

STRUCTURES EXTERIEURES

Service ELUM, le 13 juin prochain le SIDEC effectue une visite sur site pour la mise à jour des données des points d'éclairage public, avant de proposer par la suite un programme, étalé sur plusieurs années, de travaux de rénovation totale en éclairage leds et de programmation de l'allumage plus moderne et plus aisé.

Plan de circulation, les services du Département sont sollicités pour étudier la mise en place provisoire d'une chicane à l'entrée Sud du village pendant une période de test, et pour envisager de pérenniser et rendre plus efficaces celles de l'entrée Ouest en remplaçant les poteaux plastiques par une bordure en béton.

A l'occasion de leur présence sur site, les propositions d'un nouveau plan de circulation seront également étudiées de plus près.

Opération Grand Site, la préparation du dossier de demande de labellisation du territoire "Vignobles et Reculées du Jura" suit son cours. L'accent est mis cette année sur le comptage de la fréquentation, la perception du site par les visiteurs et ce qu'ils viennent y chercher, et les propositions d'actions à mettre en place pour permettre leur accueil tout en préservant la qualité de vie des habitants.

VIE DE VILLAGE

Incivilités pneus crevés, depuis quelques jours et en divers emplacements du village, sont constatés des pneus crevés intentionnellement (flancs percés par lame). Si un caractère aléatoire semble présent, certaines victimes ont déjà subi plusieurs fois ces dégradations volontaires.

Prévenue, la gendarmerie sera plus fréquemment présente dans le village dans les prochaines semaines...

Incivilités poubelles, certaines poubelles, dont les utilisateurs possèdent pourtant des locaux permettant leur stockage, restent à demeure dans la rue. Au-delà des nuisances olfactives favorisées par les premières grosses chaleurs, elles sont aussi régulièrement renversées par les coups de vent. La récupération des déchets disséminés occasionne une charge de travail supplémentaire, fort déplaisante de surcroît, au personnel communal.

Il est demandé à chacun de veiller au respect des règles élémentaires d'hygiène, et penser au voisinage peut ne pas nuire.

Incivilités crottes, le dépôt sauvage de déchets déplaisants et nauséabonds est encore trop fréquemment observé. Les propriétaires d'animaux sont priés de faire à leur place ce qu'ils ne savent pas faire, ramasser leurs déjections, en tant que responsable et surtout par respect envers tout le monde.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 06 juillet 2023 à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 30.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 16/06/2023

Le Maire, Luc MICHAUD.

